

# Sur le radar :

## Perspectives juridiques relatives aux véhicules autonomes

SEPTEMBRE 2019

### Véhicules autonomes en Saskatchewan : état des lieux

Dans notre numéro d'avril, nous avons fait le point sur la situation des véhicules autonomes (« VA ») en Alberta en ce qui a trait à la réglementation et rendu compte des projets actuels liés aux VA dans la province. Nous nous déplaçons aujourd'hui vers l'est pour analyser le portrait des VA en Saskatchewan.

Comme pour l'Alberta, l'industrie des VA de la Saskatchewan en est à ses balbutiements. On s'intéresse en effet à leur mise à l'essai dans de grands centres urbains en conditions hivernales, et des progressistes font pression pour que l'industrie se développe dans la province.

#### Réglementation et soutien gouvernemental à l'égard des véhicules autonomes

La Saskatchewan Government Insurance (« SGI »), société d'État provinciale chargée de l'application de la Traffic Safety Act, fait partie du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (« CCATM »), qui travaille à l'élaboration d'un cadre réglementaire entourant les véhicules autonomes. La province en est aux premières étapes de l'examen des modifications législatives visant à réglementer les VA, lesquelles devraient être apportées au cours des prochains mois. On estime que les changements proposés donneraient à la SGI un large pouvoir en matière de réglementation des VA et qu'ils seront suivis de modifications réglementaires plus précises.

#### Projet en cours

Le projet de VA le plus en vue en Saskatchewan est en cours d'élaboration par DOT Technology Corp. (« DOT »), une entreprise de la Saskatchewan qui produit une technologie agricole autonome utilisée pour diverses tâches traditionnellement effectuées au moyen d'un tracteur. Lorsqu'elle sera entièrement opérationnelle, la plateforme motorisée Dot Power Platform (la « plateforme ») fonctionnera de façon autonome, avertissant l'agriculteur lorsqu'elle rencontre un obstacle sur son chemin. L'agriculteur verra l'obstacle à l'aide de caméras de bord et, au besoin, prendra les commandes à l'aide d'une tablette. DOT voit cette technologie comme un important progrès dans l'industrie agricole.

Si la plateforme se déplace d'un champ à l'autre et qu'elle ne traverse ni n'emprunte aucune route publique, le client qui l'utilise n'est assujéti à aucune restriction qui pourrait être actuellement en vigueur. Cependant, DOT prévoit

mettre en place une fonction « Suivez-moi » qui permettrait à la plateforme de suivre le véhicule de l'agriculteur de champ en champ en prenant des routes publiques. Par conséquent, la plateforme deviendrait visée par la législation actuelle et, vraisemblablement, celle à venir. DOT a discuté avec la SGI lors des étapes préliminaires du lancement de son produit pour tenir compte de la situation et démontrer les capacités de la plateforme, faire la preuve de son caractère sécuritaire et répondre à toute préoccupation qu'un organisme de réglementation pourrait avoir.

## **Conclusion**

Bien que la Saskatchewan n'en soit encore qu'aux phases préliminaires de l'élaboration de règlements quant à l'utilisation des VA sur la voie publique, des industries du secteur privé de la province s'emploient à mettre au point de tels véhicules, en particulier dans le domaine de l'agriculture. Comme ce secteur compte parmi ceux qui contribuent le plus au PIB de la Saskatchewan, l'arrivée des VA pourrait bien avoir une incidence considérable sur l'économie de la province. À l'heure actuelle, la Saskatchewan affiche l'un des plus faibles taux d'acceptation des VA par le public au Canada, mais il y a fort à parier que ces derniers verront le soutien à leur égard se raffermir à mesure qu'ils gagneront en popularité au sein de l'industrie agricole de la province.

## **Auteurs :**

**Patrick Heinsen**

**Sarah Makson**

*Chaque mois, dans notre publication Sur le radar : Perspectives juridiques relatives aux véhicules autonomes, nous nous penchons sur l'incidence systématique de ces véhicules sur l'ensemble des secteurs d'activité afin d'aider nos clients à affronter les défis juridiques et réglementaires que pose cette nouvelle réalité.*

Vous avez des questions ou des commentaires? Nous serions heureux de vous lire. Veuillez nous écrire à [AVs@blg.com](mailto:AVs@blg.com).

## À propos de BLG

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est un grand cabinet juridique canadien qui offre à ses clients une gamme complète de services, principalement en droit des affaires, litige commercial et arbitrage ainsi que propriété intellectuelle. BLG est l'un des premiers cabinets juridiques en importance au pays; il compte plus de 700 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels dans 5 grandes villes du Canada. BLG répond aux besoins de ses clients, que ce soit en matière de litige, de financement ou d'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com/va](http://blg.com/va)

## Bureaux de BLG

### Calgary

Centennial Place, East Tower  
520 3rd Avenue S.W.  
Calgary, AB, Canada  
T2P 0R3

T +1.403.232.9500  
F +1.403.266.1395

### Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 900  
Montréal, QC, Canada  
H3B 5H4

T +1.514-954-2555  
F +1.514-879-9015

### Ottawa

World Exchange Plaza  
100 Queen Street  
Ottawa, ON, Canada  
K1P 1J9

T +1.613.237.5160  
F +1.613.230.8842

### Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower  
22 Adelaide Street West  
Toronto, ON, Canada  
M5H 4E3

T 416.367.6000  
F 416.367.6749

### Vancouver

1200 Waterfront Centre  
200 Burrard Street  
Vancouver, BC, Canada  
V7X 1T2

T 604.687.5744  
F 604.687.1415

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) ne garantit pas l'exactitude, la validité ni l'exhaustivité des renseignements contenus dans la présente publication. Il est interdit de reproduire, même partiellement, le présent bulletin sans l'autorisation écrite préalable de BLG. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à [unsubscribe@blg.com](mailto:unsubscribe@blg.com) ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans [blg.com/MesPreferences](http://blg.com/MesPreferences). Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à [communications@blg.com](mailto:communications@blg.com). Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur [blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels](http://blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels).

© 2019 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Avocats | Agents de brevets et de marques de commercew